

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET :** Association pour l'Habitat Alternatif Social HAS - Participation financière du Département pour le financement des dispositifs Le Mascaret et Les Prytanes - Exercice 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer à l'Association Habitat Alternatif Social au titre de l'année 2016 une subvention de fonctionnement d'un montant total de 59 500 €, réparti de la façon suivante :
  - 39 500 € pour le dispositif le Mascaret,
  - 20 000 € pour le dispositif Les Prytanes.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, selon le modèle prévu à cet effet.

Le montant correspondant à cette participation, soit la somme de 59 500 € sera financé sur les crédits inscrits au budget départemental, au chapitre 65, fonction 53, nature 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**